

A partir du 1^{er} Janvier 2009, en raison de l'arrêt définitif du service d'alerte par satellite COSPAS-SARSAT sur 121.5 Mhz effectif le 1^{er} Février 2009, les avions devront obligatoirement être équipés de nouvelles balises de détresse émettant sur 406 Mhz.

La FFA (avec le CNFAS) a obtenu que pour répondre à cette obligation, soit autorisé l'emport de balises portables (type PLB), réduisant ainsi de façon considérable le coût de l'opération.

Le Comité Directeur de la FFA par une délibération en date du 6 décembre 2008 a décidé des modalités d'attribution d'une aide spécifique aux aéro-clubs :

Les demandes « d'aide à l'achat de balises » peuvent être transmises dès **maintenant**, et au plus tard jusqu'au **30 juin 2009**.

Pour chaque demande, l'aéroclub devra constituer un dossier (un par avion/balise) en joignant la copie des pièces listées dans le tableau du formulaire ci-joint :

***Fin de l'opération
30 juin 2009***

Auteur	Date de parution	Annule et remplace	N° Fiche	Page
Commission Matériel	12 décembre 2008			1/3

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION F.F.A.
BALISE FIXE (ELT) 406 Mhz**

Renseignements concernant l'Aéro-club

AEROCLUB :

CODE INFORMATIQUE F.F.A. _ _ - _ _ - _ _

AERODROME

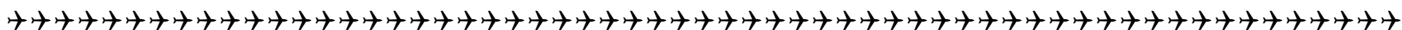
Renseignements concernant l'avion

IMMATRICULATION de L'AVION :

MARQUE de L'AVION :

TYPE de L'AVION :

NUMERO de SERIE(N/S) DE LA BALISE (**Obligatoire**) :



Pour l'achat d'une BALISE fixe ELT

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

PIECES A FOURNIR

➤ Montant de l'aide : 200,00 €	
➤ 1 seule aide par avion	
➤ Aéroclub ayant rempli et transmis son compte-rendu d'activité 2007	<i>Sera vérifié par la FFA</i>
➤ Aéroclub assurant la formation d'élèves	<i>Sera vérifié par la FFA sur le compte rendu d'activité 2007 du club.</i>
➤ Balise achetée	○ Copie de la facture "acquittée" de la balise de détresse.
➤ Avion ayant réalisé au moins 50 Heures de vol en 2007.	<i>Sera vérifié par la FFA sur le compte rendu d'activité 2007 du club.</i>
➤ Avion en CDN/CEN uniquement en situation "V"	○ Copie du CDN/CEN de l'avion, recto - verso.
➤ Avion propriété de l'aéroclub uniquement	○ Copie du CI (certificat d'immatriculation) de l'avion.
➤ Montage de la balise sur l'avion de l'aéroclub.	○ Copie du carnet cellule de l'avion sur lequel apparaît "l'APRS" de l'installation. Pages droite et gauche de l'APRS + 1^{ère} page du carnet sur laquelle est inscrite l'immatriculation de l'avion
➤ Montage du dossier de demande de subvention.	○ Ce formulaire FFA de demande d'aide, dûment rempli.

Fin de l'opération
30 juin 2009

A retourner avec toutes les pièces à :
Fédération Française Aéronautique – 155 av de Wagram – 75017 PARIS
Contact FFA : François ROY - 01.44.29.92.10 - francois.roy@ff-aero.fr

Auteur	Date de parution	Annule et remplace	N° Fiche	Page
Commission Matériel - FR	12 décembre 2008			2/3

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION F.F.A.
BALISE PORTABLE (PLB) 406 Mhz**

Renseignements concernant l'Aéro-club

AERoclub :

CODE INFORMATIQUE F.F.A. _ _ - _ _ - _ _

AERODROME

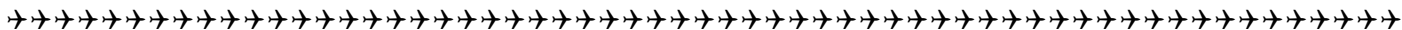
Renseignements concernant un avion de la flotte du club qui pourra être rattaché à la balise PLB

IMMATRICULATION de L'AVION :

MARQUE de L'AVION :

TYPE de L'AVION :

NUMERO de SERIE(N/S) DE LA BALISE (**Obligatoire**) :



Pour l'achat d'une BALISE portable PLB

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

PIECES A FOURNIR

➤ Montant de l'aide : 200,00 €	
➤ 1 seule aide par balise	
➤ Aéroclub ayant rempli et transmis son compte-rendu d'activité 2007	<i>Sera vérifié par la FFA</i>
➤ Aéroclub assurant la formation d'élèves	<i>Sera vérifié par la FFA sur le compte rendu d'activité 2007 du club.</i>
➤ Balise achetée	○ Copie de la facture "acquittée" de la balise de détresse.
➤ Avion ayant réalisé au moins 50 Heures de vol en 2007.	<i>Sera vérifié par la FFA sur le compte rendu d'activité 2007 du club.</i>
➤ Avion en CDN/CEN , uniquement en situation "V"	○ Copie du CDN/CEN de l'avion, recto - verso.
➤ Avion propriété de l'aéroclub uniquement	○ Copie du CI (certificat d'immatriculation) de l'avion.
➤ Montage du dossier de demande de subvention.	○ Ce formulaire FFA de demande d'aide, dûment rempli.

Fin de l'opération
30 juin 2009

A retourner avec toutes les pièces à :
Fédération Française Aéronautique – 155 av de Wagram – 75017 PARIS
Contact FFA : François ROY - 01.44.29.92.10 - francois.roy@ff-aero.fr

Auteur	Date de parution	Annule et remplace	N° Fiche	Page
Commission Matériel - FR	12 décembre 2008			3/3